

582

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 582 5 mars 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Victor Ruffy

Les bienfaits du statut

Le statut de saisonnier inhumain? Au contraire, répond le Centre d'information sur le statut de saisonnier (Union suisse des arts et métiers, Fédération suisse des cafetiers-restaurateurs et hôteliers, Société suisse des entrepreneurs, Société suisse des hôteliers, Union suisse des paysans, Association suisse des restaurants sans alcool, Fédération suisse du tourisme) dans une brochure toute à la gloire de la patrie helvétique, qui a paru ces dernières semaines! Au contraire, ce statut est plutôt une bénédiction: voilà en effet des travailleurs qui ont au moins tout le temps de soigner la qualité de leur vie; nous citons: «Les saisonniers célibataires, à peu près la moitié de l'effectif, ne sont pas plus mal lotis, quant à leur situation personnelle, que les célibataires à l'année. Au contraire, ils repartent volontiers passer trois ou six mois dans leur pays où ils retrouvent leurs relations antérieures. Le saisonnier marié peut se consacrer à sa famille une partie au moins de l'année.» De là à dire que le statut de saisonnier sera maintenu pour conserver un sens à la vie familiale, il n'y a qu'un pas. On comprend enfin le «non» démocrate-chrétien opposé à «Etre solidaires».

Pas sérieux, s'abstenir

Le rapport de la commission de gestion du Conseil national sur l'affaire Bachmann a donc fonctionné fort opportunément comme une sorte d'étouffoir. N'empêche: aux détours de quelques paragraphes alambiqués, certaines conclusions ouvrent de sombres perspectives sur l'avenir de l'organisation militaire dans le secteur particulier des renseignements. Ainsi de cette suggestion finale, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas flat-

teuse pour les militaires de carrière et leurs capacités; nous citons: «(...) Les postes de chef au sein du GRS (Groupe renseignements et sécurité du groupement de l'état-major général au DMF) seront ouvertes à des candidats qualifiés autres que les militaires professionnels. Les fonctions de cadres moyens seront autant que possible accessibles à des personnes ne faisant pas partie de la hiérarchie militaire. Il y a lieu de faire en sorte que les hauts fonctionnaires du GRS assument leurs fonctions pendant une longue période.» Avis aux amateurs. Pas sérieux s'abstenir.

Plus vrai que nature

Dans le cadre de notre chronique «on-n'-arrête-pas-le-progrès», cette merveilleuse invention pour le confort des travailleurs du tertiaire.

Avec le développement de la climatisation qui condamne les fenêtres, et avec la généralisation des horaires mobiles qui désertifient les bureaux aux heures extrêmes de la journée, le silence se fait insupportable dans les locaux entièrement moquetés, particulièrement en fin d'après-midi.

Pour éviter que les bureaucrates confondent leur lieu de travail avec une cellule d'isolement, on a donc imaginé de restituer aux heures de grand calme un bruit de fond fait d'un savant mélange de rumeur urbaine et d'ambiance laborieuse.

Tout comme la climatisation elle-même, le niveau sonore est évidemment commandé électroniquement, et l'ensemble du système n'a strictement rien à voir avec un réseau de surveillance.

C'est en tout cas ce qu'on a dit aux employés de la Ville de Lausanne et de la Zurich-Assurance (immeuble administratif, place Chauderon 9) et promis à ceux de la Bâloise qui seront prochainement regroupés dans une tour digne de cette holding et des autres merveilles architecturales qu'elle va voisiner (le Hilton et surtout la fameuse «tour de refroidissement» de la Banque des Règlements internationaux).

Miracle à Mézières

Les faits sont connus, dans les grandes lignes au moins. Ils ont été révélés par «La Suisse» il y a des semaines: la station d'épuration — un total de dépenses de plus de 8 millions à ce jour — destinée aux communes de Mézières, Carrouge, Ferlens, Vuillens et Vucherens dans le canton de Vaud, fonctionne «à vide», l'eau n'étant pas assez polluée pour justifier le travail prévu. C'est Ubu roi au pays de l'épuration. Drame (financier), scandale (de l'incurie des autorités compétentes), l'enquête est en cours, comme on dit. Toile de fond: l'absurdité du système de l'épuration centralisée dont les lecteurs de DP commencent à bien connaître les tenants et aboutissants. Tout dernièrement, «24 Heures» reprenait l'enquête, en trois volets (24 au 26 février) et à grands renforts d'interviews. Pierre Lehmann, ci-dessous, tente de remettre l'église au milieu du village.

Les déboires de la station d'épuration de Mézières ont finalement été relatés par la presse vaudoise: une série de trois articles plutôt confus dans «24 Heures», faisant suite, avec trois mois de retard, à la dénonciation du scandale par «La Suisse».

Malgré tous les efforts entrepris par «24 Heures» pour éviter qu'on puisse s'y retrouver, cette triste affaire laisse apparaître avec clarté la faillite d'un système, d'une politique. Celle de l'épuration centralisée, surtout lorsqu'elle est mise en œuvre, en dépit du bon sens, dans les communes rurales.

Ce gaspillage des deniers publics qu'on tente de justifier sous prétexte de protection de l'environnement aboutit à un effet diamétralement opposé, à savoir une pollution accrue. Et ce n'est pas la pre-

mière fois que cela se produit. On aurait pu au moins retenir la leçon... Eh bien non: la fuite en avant va, semble-t-il, se poursuivre.

Des propos entortillés du journaliste de «24 Heures», il ressort en effet qu'on essaie de faire porter le chapeau aux communes: elles n'auraient pas court-circuité leurs fosses septiques, elles n'auraient pas construit de «réseau séparatif» (séparation des eaux destinées à la station), elles n'auraient pas prélevé de taxes en temps utile, et je ne sais quoi encore.

ERREUR AU DÉPART

Ce rideau de fumée sert à masquer l'erreur de départ: forcer les communes à accepter un projet idiot, à savoir cette «union» sur une même station d'épuration. Il faut se souvenir que le seul «avantage» de ce genre d'entreprise est qu'il permet de multiplier les factures, parce qu'il exige la pose de beaucoup de tuyauterie. En fait, les tuyaux ont été posés au pas de charge, à partir d'une station con-

çue pour deux fois plus d'habitants qu'il n'était raisonnable d'espérer pouvoir une fois ou l'autre raccorder au «monstre». A l'heure de la mise en service, c'est l'effroi, tout à coup: les communes ne sont pas raccordées à ces fameux tuyaux, désormais inutiles. Extraordinaire conception et supervision du projet. Il sera intéressant de savoir à combien se monte la facture du bureau Polydro, le «maître d'œuvre», pour cette performance historique.

Mais il y a plus. On nous annonce maintenant qu'on va à tout prix s'arranger pour «faire marcher» la station! Traduction: du moment que le problème majeur de cette installation est qu'elle ne reçoit que des eaux claires (ruissellement, fontaines, etc.), on ira jusqu'à salir de l'eau pour que le bon fonctionnement de ce haut-lieu de la technique soit garanti. Après tout, pour que tout le monde soit content, il suffira que les concentrations mesurées soient plus faibles à la sortie qu'à l'entrée. Le contrat sera alors tenu et les dépenses justifiées. Qu'ajouter à ce raisonnement imparable?

RÉPRESSION

La subtile arithmétique des juges militaires

Il en va des condamnations d'objecteurs de conscience comme du cours des actions en bourse: cela varie sans cesse, parfois pour des causes faciles à définir, quelquefois sans trop de raisons apparentes. Faisons l'analyse pour les dix dernières années.

Au début des années septante, le nombre d'objecteurs croissait régulièrement et fortement. Du coup, les peines devinrent de plus en plus sévères et, en 1974, il y eut des peines de quatorze à dix-huit mois de prison.

Cette répression engendra des réactions et des

protestations, de sorte que le Tribunal militaire de cassation dut freiner les ardeurs de certains juges militaires en déclarant qu'une peine de huit mois d'emprisonnement, pour un objecteur qui n'a accompli aucun jour de service, est un maximum à ne pas dépasser.

De 1975 à 1979, les Tribunaux de Division se conformèrent à cette jurisprudence, quelques exceptions venant toutefois confirmer la règle. On peut même dire que, pendant cette période, ces tribunaux restèrent en général en dessous du maximum autorisé. A cela, plusieurs raisons: le nombre d'objecteurs restait stable d'année en année, les juges militaires s'habituèrent à un certain contingent d'objecteurs, le vote sur l'initiative de Münchenstein avait légitimé la justice militaire tout en mettant en évidence qu'une minorité importante de la population désap-

Il serait préférable de reprendre le problème à la base, et de l'analyser, commune par commune, et indépendamment pour chacune d'entre elles, en fonction des impératifs de la protection des eaux et non dans la perspective de la réalisation enivrante de grands projets coûteux.

C'est admettre une fois pour toutes que l'abandon du projet est une hypothèse de travail plausible et acceptable.

Il n'y a pas de honte à reconnaître qu'on s'est trompé. Surtout quand on a l'«excuse» d'une loi mal conçue — heureusement modifiée entre-temps¹ — qui poussait à la réalisation de projets malencontreux, tels que celui qui nous occupe. Vouloir absolument faire fonctionner un système absurde pour ne pas perdre la face ou pour justifier les sommes englouties dans l'opération n'a guère de rapport avec l'esprit de la protection de l'environnement (au nom de laquelle ces choses-là sont faites, rappelons-le tout de même).

prouvait les condamnations d'objecteurs, etc. Et puis, la mode était aux droits de l'homme. Puis vinrent l'invasion de l'Afghanistan, la révolution iranienne... La tendance dure au sein de la justice militaire releva la tête. Seulement, voilà, la jurisprudence du Tribunal militaire de cassation n'a pas varié: les cours sont à six mois pour un refus d'école de recrues, et huit mois cours plafond. Que faire?

LE SURSIS DÉNATURÉ

Comme en bourse, lorsque certaines actions atteignent des prix trop élevés, on les divise en plusieurs actions dont le prix est fixé en fonction de cette division, certains juges militaires ont imaginé de diviser les peines. C'est simple, mais dangereux: celui qui refuse l'école de recrues se verra condamné à cinq mois de prison

Si cette expérience malheureuse aboutit au moins à éviter que le pataquès ne se répète ailleurs, alors elle aurait au moins servi à quelque chose. Ce serait en quelque sorte le miracle de Mézières.

Pierre Lehmann.

¹ Modification intervenue en juin de l'année dernière. Quelques lignes ont été ajoutées au texte légal prévoyant, «grosso modo» que dans les zones d'habitation peu dense, et si la chose ne pose pas de problème du côté des nappes phréatiques, il sera préférable de recourir à d'autres méthodes d'épuration qu'à la station centrale.

MILLIARDS

Les joujoux des généraux

Le budget de la défense des Etats-Unis atteindra cette année 170 milliards de dollars. Ronald Reagan a déjà annoncé son intention de le faire passer à 186 milliards en 1982. Belle perspective pour le

avec sursis; on lui enverra un nouvel ordre de marche; il refusera à nouveau; et on le condamnera à six mois de prison ferme en révoquant le sursis précédent, de sorte que l'objecteur est condamné à onze mois de prison!

Juridiquement, c'est subtil: il y a deux refus, donc deux condamnations, dont chacune reste dans les limites de la jurisprudence.

Politiquement, c'est scandaleux: d'une part on dénature l'institution du sursis qui est une faveur accordée au condamné et qui ne doit pas se transformer en instrument de répression, d'autre part on détourne la jurisprudence du Tribunal militaire de cassation, dont le sens fondamental est qu'un refus de servir doit être puni d'une peine de six mois environ.

Le 11 février 1981, dans une cause P.F., le Tribunal militaire d'appel a réformé l'un de ces

complexe militaro-industriel, et bonne occasion pour la Banque cantonale de Zurich de faire une étude sur les valeurs de l'industrie américaine d'armement.

Parmi les douze sociétés analysées, quatre sont d'ailleurs cotées à Zurich: Boeing, Litton, Rockwell, United Technologies. Toutes ces sociétés dépendent des commandes gouvernementales (armée, flotte, aviation, recherche spatiale) dans des proportions variables allant de 20% (Boeing) à 67% (General Dynamics, le plus gros fournisseur d'armement américain). Autant qu'on en puisse juger, les ventes de matériel militaire laissent un bénéfice moindre, en raison sans doute des fortes dépenses de recherche et de développement consenties en vue de commandes toujours aléatoires.

C'est bien sûr de la faute de ces sacrés politiciens qui refusent parfois de comprendre tout de suite les impérieuses raisons pour lesquelles les généraux veulent s'acheter de nouveaux joujoux.

jugements où le sursis avait été accordé pour mieux punir: le jugement du Tribunal militaire de division 10 A, qui avait condamné P.F. à neuf mois de prison avec sursis, a été modifié en ce sens que l'intéressé a été condamné à cinq mois d'emprisonnement avec exclusion de l'armée. Cet arrêt doit faire jurisprudence et les fanatiques de la répression doivent être stoppés dans leur élan.

On ajoutera, en guise de conclusion, que si certains juges militaires estiment la jurisprudence actuelle trop clémentine, nous l'estimons, quant à nous, pour des raisons diamétralement inverses, beaucoup trop sévère... Mais nous sommes obligés, nous, d'en tenir compte, puisque nous ne sommes pas du bon côté de la matraque.

Au fait, pourquoi les objecteurs doivent-ils être punis de la prison?

De l'Etat-providence à l'Etat-pompier

De Milton Friedman à Walter Wittmann pour la théorie¹, et de Reagan à J.-Fr. Baehler en passant par M^{me} Thatcher et Bruno Hunziker pour la pratique, le néo-libéralisme imprègne bien l'esprit et la politique de ce temps. A coup de citations d'Adam Smith et de Luis D. Brandeis, et avec force appels au sursaut individualiste et à la défense des intérêts particuliers, on tonne contre l'Etat, contre les administrations publiques, contre les dépenses des collectivités. En réalité, les protagonistes du «libéralisme radical» (étiquette donnée à Friedman par lui-même) évitent habilement d'en vouloir aux fonctionnaires eux-mêmes (ce qui serait politiquement suicidaire) pour dénoncer la bureaucratie, la paperasse, en clair: la loi et son application. Trop de textes législatifs, trop d'autorités de surveillance, trop de dépenses pour la réglementation d'activités qui devraient être laissées à la discrétion de citoyens «libres et responsables».

Et nos censeurs de faire le décompte sourcilieux de la production du moulin législatif: le Registre fédéral américain, qui rassemble toutes les prescriptions et autres décisions de l'autorité exécutive ou judiciaire, s'épaissit de plusieurs milliers de pages par an — tout comme notre Recueil des lois fédérales, qui dépasse désormais les deux mille pages par année. Aux Etats-Unis dès 1966/70, et plus récemment en Suisse, on aurait assisté à une véritable explosion de l'activité réglementaire, dont les démocrates américains et les juristes de M. Furgler seraient les principaux responsables.

Dans le genre gouvernemental-activiste, le pire serait la manière d'envisager certains problèmes

contemporains dans leur ensemble: comme si la protection de l'environnement ou celle des consommateurs se laissaient découper en fines tranches sujettes à ordonnances particulières...

Bref, le néo-libéralisme de ce temps veut qu'on n'assiste pas les bras croisés à la «socialisation à froid» et qu'au contraire, on ait le cran (et le cœur) de faire marche arrière. Le mot d'ordre est clair: *deregulation* comme disent les Américains, ou, dans un franglais tout juste acceptable: dérèglementation.

Dans ce sens, Reagan y va fort: il a déjà rapporté ou suspendu une centaine de réglementations diverses, en vigueur ou encore à l'état de projets.

Si le Congrès suit le nouveau président, plusieurs centaines d'autres actes législatifs connaîtront le même sort, parmi les milliers de textes réglementant les activités du commerce et de l'industrie.

Du côté des grandes agences gouvernementales, dont une trentaine ont moins de quinze ans de fonctionnement, on a de bonnes raisons de craindre des réductions de postes et de budget à côté desquelles le «stop du personnel fédéral» et les programmes d'assainissement des finances helvétiques prennent l'allure d'exercices de caisse à sable.

Et pourtant, toute différence d'échelle mise à part, le mouvement semble d'ores et déjà lancé en Suisse.

Il suffit de rappeler la motion Hunziker et consorts, qui veut faire examiner l'opportunité de transférer certaines tâches de la Confédération au secteur privé (cf. DP 578). Cette idée s'apparente directement à celle, prônée par Reagan, de soumettre systématiquement les activités des administrations fédérales centrales américaines à une étude de rendement; ne survivront à cette analyse de coûts/avantages que les services provoquant moins de dépenses publiques que de bénéfices, sociaux et privés.

Au reste, Friedman et Wittmann ne manquent pas de disciples dans notre pays. A commencer par la majeure partie du parti radical, et, très en pointe dans le combat anti-Etat, le parti libéral, dont l'audience s'étend en Romandie bien au-delà des milieux patronaux. Comme leurs cousins américains, les «libéraux radicaux» suisses voient tout rouge dès qu'il s'agit d'une réglementation qualifiable à leur avis d'extrême: quand elle est détaillée, elle devient tâtillonne (par exemple, l'Ordonnance sur les élevages industriels), ou tracassière (recensement fédéral); et quand elle s'en tient aux principes et généralités dignes d'une loi-cadre, elle ouvre la voie aux abus de pouvoir, qui sont évidemment toujours le fait de l'autorité publique (Loi sur la protection de l'environnement).

LIBÉRALISME ET RÉALISME

Distillée dans la presse bourgeoise et dans les conversations de salons, l'idée fait son chemin, selon laquelle l'Etat doit enfin rentrer dans sa coquille, doit apprendre à moins se mêler, doit intervenir en respectant le strict principe de la subsidiarité. Moyennant quoi, l'économie privée pourra enfin faire «bon usage de l'Etat» comme titrait récemment Claude Monnier² dans le «Journal de Genève / GdL» (19.2.81). En bref: l'Etat doit se débarrasser des tâches devenues routinières et mettre toutes ses forces à «aider la nation à forcer les passages difficiles, pour se retirer l'obstacle une fois franchi, prêt à intervenir sur d'autres fronts (...) De machine bureaucratique proliférante, l'Etat redeviendrait alors commando national, force de frappe efficace au service du bien commun». L'Etat-pompier en lieu et place de l'Etat-providence — sur le modèle japonais, dont l'efficacité a de quoi impressionner le monde. L'Etat qui encourage l'innovation, qui soutient les investissements privés, qui aide les entrepri-

ses (à la rigueur les régions, mais pas les branches) à (re)démarrer. L'Etat qui offre son appui pour surmonter les années difficiles, les chiffres rouges, les exercices déficitaires; et qui se retire ensuite, quand les affaires vont mieux, quand les investissements peuvent s'autofinancer, quand les bénéfices (ré)apparaissent.

Pas mal trouvé: la liberté du commerce et de l'industrie commence là où s'arrêtent les déficits, que l'Etat a pour mission sacrée de couvrir. Libéralisme, oui, mais réalisme d'abord.

Y.J.

¹ Cf. Milton et Rose FRIEDMAN: *La liberté du choix*, Paris, Belfond, 1980. Walter WITTMANN: *Die neue Ausbeuter*, Stuttgart, Seewald, 1980. Sans malice, on notera que le second ouvrage présente de frappantes analogies avec le premier, paru une année plus tôt aux USA, dont il n'est pourtant pas fait mention dans la bibliographie.

2) Noter également, par exemple, les propos tenus par Max Schmidheiny, président du conseil d'administration de la Holderbank financière SA, lors de la dernière assemblée générale de son groupe. En arrivant comme de juste à vanter les mérites du régime d'«économie libérale», Max Schmidheiny précisait: «(...) Dans ce contexte, il me paraît utile de rappeler les arguments avancés par de jeunes économistes américains. Selon ceux-ci, les interventions de l'Etat, notamment celles destinées à développer la consommation, loin de donner une véritable impulsion à la croissance, ont d'abord pour effet d'alimenter l'inflation. Il convient d'après eux de limiter les interventions de l'Etat aux seules tâches que l'économie privée ne peut pas prendre en charge (essentiellement dans le secteur social); d'autre part l'Etat doit éviter autant que possible les mesures destinées à promouvoir la consommation et par la même occasion donner à l'industrie la possibilité d'améliorer constamment sa productivité et de créer des réserves.» Et l'orateur de conclure sur ce sujet, avant de s'en prendre aux «codes de bonne conduite» édictés par les organisations telles que l'ONU, codes qui entraveraient selon lui «considérablement» l'activité des entreprises: «On peut penser ce qu'on veut de ces propositions. Pour ma part, j'approuve en tout cas celle qui vise à limiter les activités de l'Etat, dont il y a lieu d'ailleurs de reconsidérer le cahier des charges.»

VAUD

La réforme croupion

«1981 marque, pour l'avenir de l'école vaudoise, la fin du rêve et la victoire du radicalisme le plus étri-qué.» Rien à retrancher à ces mots qui résumaient (DP 576) notre analyse du projet de «réforme» de l'école vaudoise avant que le Grand Conseil ne se saisisse du texte de décret proposé par le Conseil d'Etat.

Après trois débats, trois votes et quelques jours de tractations en coulisses, le chef du Département de l'instruction publique, le radical Raymond Junod, a donc reçu de justesse le feu vert indispensable pour passer au stade suivant des opérations, l'élaboration de la loi qui soutiendra le «nouvel» édifice scolaire.

Au fil des discussions, le projet était devenu tout à fait inacceptable pour la gauche (introduction des options en sus des niveaux au cours du cycle d'«orientation et d'observation» prévu en cinquième et sixième années).

Au fil des discussions, le projet était resté détestable pour la grande majorité des libéraux, malgré les inflexions droitières et élitaires qu'ils étaient parvenus à faire admettre à la masse radicale.

Au fil des discussions, le projet était demeuré admissible pour la plupart des radicaux, appliqués d'abord à éviter un affront à l'un des leurs, particulièrement exposé à son poste de responsable de l'Instruction publique.

Glissements progressifs vers le refus, évité finalement dans le jeu des concessions politiques, pour ne pas dire électorales, l'école a bon dos.

Les perspectives d'avenir, dans ces conditions, sont pour le moins floues.

D'abord le référendum peut tout remettre en question: si la droite (libérale, Groupements patronaux) se lance, on ne voit pas bien qui soutiendra

finallement, si ce n'est des radicaux peu enthousiasmés, la réforme telle qu'elle vient d'être esquissée par une petite majorité de députés. Belle partie de cache-cache à déguster.

Si la loi est mise en chantier sans encombres supplémentaires pour l'instant, le tour n'est pas encore définitivement joué: le responsable du DIP peut bientôt changer (qu'advient-il si un libéral prenait la relève de Raymond Junod?), la composition du Parlement peut se modifier au gré des prochaines élections.

Allons! Le feuilleton de cette réforme croupion n'est pas encore terminé. D'autant plus qu'en fin de compte, si les députés proposent, dans les classes c'est le corps enseignant qui dispose. On reparlera de recyclage, de bachotage, de volées d'élèves à la baisse.

GRANDES FAMILLES

Qui tient qui?

L'édition 1981 de l'«Atlas suisse des participations» vient de paraître. Cinq journalistes économiques suisses alémaniques ont répertorié quatre mille sociétés, et les détenteurs de leur capital. Vingt-trois sociétés principales font en outre l'objet de diagrammes en dépliants — le plus volumineux accordéon étant consacré à l'omniprésente UBS. La puissance des grandes banques et la diversité de leurs participations (dans l'industrie et le tourisme tout particulièrement) ressortent avec une belle évidence. Idem pour le rôle, toujours important, des grandes familles suisses alémaniques — les riches et les super-riches de Carl Holliger. Pour mémoire: présence très discrète des sociétés romandes qui intéressent manifestement peu, à moins que cette discrétion soit le signe de leur fonction subsidiaire (symbolisé par le statut juridique de filiales).

Match nul Ducret-communistes

Depuis quatorze ans, les impôts des Genevois augmentent chaque année, pour un pouvoir d'achat constant. Telles sont les conséquences de la progression à froid et du fait que le barème fixé en 1967 n'a jamais été modifié pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Examiner la situation de Genève, quatorze ans après, c'est découvrir que bien des choses ont changé, et au moins sous trois aspects principaux, pour le problème qui nous occupe:

— de canton globalement bon marché, Genève est devenu un canton cher, si on compare la charge qui pèse sur chaque catégorie de contribuables avec celle des autres cantons suisses.

— Genève demeurant avant comme après un «canton riche», les ressources de l'Etat ont crû dans des proportions bien supérieures à l'inflation et à l'augmentation du revenu réel de ses habitants.

— Et finalement, troisième constat: de bon marché pour les petits contribuables, modérément cher pour les moyens et cher pour les gros, le système fiscal genevois est devenu cher pour les petits, très cher pour les moyens et modérément cher pour les gros... Cela parce que la progression à froid a joué sur une courbe des taux qui, au départ, se voulait sociale!

Pendant des années, les Genevois n'ont pas renâclé trop vivement devant cet alourdissement de la charge fiscale, si on fait exception d'une réaction importante, sous la forme d'une initiative socialiste qui échoua de peu.

Cette relative passivité peut s'expliquer de deux manières: les revenus réels ayant fortement augmenté pendant la période considérée, personne ne voulait voir vraiment que l'augmentation des impôts touchait non seulement la part de gains «supplémentaires», mais également le revenu «de base». Par ailleurs, l'échelle de 1967 était modérée, voire basse, et une augmentation de la charge pouvait être digérée sans trop de difficultés.

Aujourd'hui, il faut se rendre à l'évidence: Genève est fiscalement chère alors même que les revenus réels n'enregistrent plus la croissance d'antan...

C'est dans ce contexte délicat que le Grand Conseil et l'une de ses commissions examinent une nouvelle initiative populaire, communiste celle-là, parallèlement à un contre-projet du Conseil d'Etat sur le même sujet.

ELECTORALISME

L'un des axes prioritaires du projet communiste est l'indexation du barème des impôts sur le coût de la vie. Bien. Et le reste? La redistribution proposée de la charge fiscale entre petits, moyens et gros contribuables relève davantage du coup de trompette électoral que d'une politique fiscale réaliste. Porter de Fr. 5000.— à Fr. 11 000.— le revenu au-dessous duquel les contribuables ne paient pas d'impôts, si minimes soient-ils, n'est-ce pas œuvrer à la création d'une catégorie de citoyens de seconde zone? de citoyens tout bonnement assistés? Est-il

UNION DES PRODUCTEURS SUISSES

Les nouveaux paysans

Tensions et renouvellement complet de l'équipe dirigeante de l'Union des producteurs suisses (UPS), cette dissidence romande de la très officielle Union suisse des paysans (USP): la mutation politique que subit le monde agricole, particulièrement en Suisse alémanique, avec la création de l'Union suisse pour la défense des petits et moyens paysans, cette mutation a également des répercussions en Suisse romande.

Il est vrai que depuis longtemps l'Union des producteurs suisses contestait les thèses officielles — celles de la Confédération et de l'USP — qu'on peut résumer «grosso modo» de la manière sui-

vante: «Gros paysans, petits paysans, même combat!»

Depuis longtemps aussi, les dirigeants de l'UPS n'avaient pas changé et on en était venu à se poser des questions sur la possibilité d'une relève. Aujourd'hui, la réponse est là: la relève existe, elle en veut, ses ambitions sont les bienvenues, l'ancienne équipe et le comité central lui ont simplement confié la direction de l'Union.

DU PAIN SUR LA PLANCHE

Va-t-on vers une nouvelle politique? Les objectifs, semble-t-il, ne changeront pas; mais moyens d'action et méthodes d'engagement se modifieront. La reconnaissance officielle par la Confédération (au même titre que l'USP) n'a plus la même priorité: l'important sera de peser sur les décisions officielles.

Et là, il y a du pain sur la planche. Depuis deux ou trois ans, on note une tendance à un certain inflexionnement de la politique agricole. Des signes: le dispositif mis en place au chapitre de la production de viandes et d'œufs, c'est à terme, peu ou prou, la condamnation des fabriques d'animaux; l'Union suisse des paysans accepte d'entrer en matière sur l'opportunité d'introduire des prix différentiels, système dont l'objectif avoué est la diminution du revenu des grosses exploitations.

Bref, des enjeux qui nécessiteront des débats sérieux. Le renouveau de l'Union des producteurs suisses (UPS) ne peut qu'accélérer la prise de conscience indispensable, si le changement de direction correspond à l'éveil d'une combativité nouvelle des militants paysans, à une volonté de reprendre un pouvoir trop longtemps abandonné à quelques dirigeants, à quelques technocrates.

réaliste d'alourdir la charge des contribuables dont le revenu dépasse Fr. 53 000.— alors que la comparaison intercantonale montre que la catégorie des Fr. 50 000.— à Fr. 80 000.— est la plus fortement imposée? Quant aux taux suggérés pour les revenus comptabilisés à partir de Fr. 100 000.—, ils sont supérieurs, et de loin, aux taux suisses actuellement les plus sévères, ceux du Jura.

Passons maintenant au projet officiel, celui du ministre radical des Finances! Il faut mettre à son crédit l'augmentation de l'imposition à partir des revenus de plus de Fr. 100 000.—. Ce plan prévoit également une diminution symétrique à l'avantage des contribuables les plus modestes. Mais si ces mesures s'intègrent dans une proposition générale de rabais modulé qui vise à atténuer la progression à froid, il n'est pas question de supprimer cette dernière.

Tout se passe comme si aucun homme politique, ni à l'exécutif, ni au législatif, n'avait réfléchi sérieusement aux dangers que comporte la poursuite de la politique actuelle, même aménagée.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Mécanicien à Concise

Je lis dans la *Luce*, l'hebdomadaire des Vaudois du Piémont (13 février) que sur 122 millions d'enfants nés en 1979 dans le Tiers Monde, 12 millions étaient déjà morts en 1980, de faim et de maladies dues à la malnutrition... Or le problème serait résolu, si l'on consacrait pour leur venir en aide l'argent dépensé de par le monde pour des armements divers pendant quinze jours!

* * *

Efforçons-nous de ne pas sombrer dans le nihilisme:

Revenant hier de Neuchâtel, je charge à Concise un auto-stoppeur. La coupe d'un de mes gymnasiens.

Augmenter la part de l'impôt dans le revenu individuel par un simple subterfuge technique alors que l'Etat réduit ses tâches et transfère une partie de ses charges sur les simples citoyens (voir les HLM, le prix de la journée d'hospitalisation, les subventions aux assurances-maladie) risque fort de porter le malaise fiscal au stade d'une révolte générale contre l'Etat. Et l'expérience montre que ce sont les plus défavorisés qui font les frais de telles tensions.

Le débat actuel, engagé sur les impôts, ne débouche sur aucune solution vraiment intéressante en la matière. Les options politiques qui sous-tendent le projet communiste et son irréalisme le condamnent à un échec certain... dont ses auteurs semblent du reste fort bien s'accommoder. Avec le projet «officiel», celui de M. Ducret, les racines du mal demeurent, et notamment la progression à froid et tout ce qu'elle implique. Il ne reste qu'à manifester son désaccord et à préparer la solution qui demain s'imposera.

Il s'avère qu'il est mécanicien dans une entreprise de Concise...

Lui: Encore un mois et demi, et le départ!

Moi: Vous terminez votre apprentissage?

Lui: Non! Il y a longtemps que j'ai terminé... Mais j'arrête et je pars... faire le tour du monde!

Le Mexique (en avion: prix du billet, 1200 francs aller-retour), l'Amérique du Sud, l'Australie...

A Yverdon, j'embarque encore un copain dudit, rencontré par hasard et qui se rendait lui aussi à Lausanne, c'est-à-dire à Genève! Tout en conduisant, j'écoutais: des histoires compliquées de «bonnes femmes»! Puis soudain: «J'ai touché ma paie ce matin. Je lui ai dit (au patron): Mais vous ne m'avez pas fait la retenue... Il m'avait prêté huit cent balles pour le billet. Il m'a dit: Bon... Cette fois, on va faire un treizième mois: tu n'as pas

besoin de me les rendre! Des patrons comme ça, on n'en trouve pas tous les jours!»

Je le crois volontiers! Quatorze employés, dont seulement deux ouvriers qualifiés, lui et un autre. Tiens! J'étais content d'être de ce pays.

Je les ai laissés à Cheseaux.

* * *

A propos du sondage fait par l'Institut Isopublic et publié par *24 Heures* révélant que 32% des Suisses romands manifesteraient des sentiments antisémites:

«Quelques jours plus tard (après l'attentat de la rue Copernic contre la synagogue), on a pu voir à la télévision suisse romande des jeunes manifestants, à Lausanne, porter des casques marqués de croix gammées. Un certain media confond délibérément, par des insinuations perfides, sionisme, racisme et impérialisme...»

(A dire vrai, ceci tout à fait entre nous, il m'est parfois arrivé de penser que telle ou telle mesure du gouvernement de M. Begin facilitait cette confusion...)

«Cet amalgame n'est rien d'autre qu'une forme de propagande raciste antisémite. (...) Si on laissait ces 32% de la population suisse romande diffuser sans réaction leur propagande, dans les familles, les écoles, les paroisses, les églises, les clubs, les associations, etc., quelles seraient les conséquences?»

Ces lignes extraites d'un texte que m'envoie le vice-président de la *Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme* dont le siège suisse est à Genève — qui se propose «de lutter contre cette maladie de l'esprit aveuglé par la haine, la superstition et l'obscurantisme» qu'est le racisme — «qui ne connaît pas de frontières et qui bafoue la dignité humaine».

J.C.

Pas de concurrents pour les Japonais

Les Japonais sont là, en force, dans ce secteur comme ailleurs: les trois quarts du marché mondial de la vidéo sont articulés sur des systèmes mis au point par les Japonais. En Europe, seul Philips fait encore front, alors qu'il avait été le premier au monde (suivi de peu par Grundig) en 1971 à lancer un magnétoscope domestique. L'offensive japonaise date de 1975, quatre ans donc après la percée du géant industriel hollandais, lorsque Sony lance

Dans son «Bulletin» de novembre, le Crédit Suisse notait que le degré de pénétration du marché vidéo était encore «faible» à fin 1979, soit environ 4,4% au Japon et 1,6% aux Etats-Unis. Mais la forte saturation du marché des téléviseurs couleurs (87% aux Etats-Unis et 95% au Japon) ne pouvait qu'être favorable à l'essor des ventes des appareils vidéos. Et du reste, les premiers chiffres à disposition pour 1980 étaient pour le moins impressionnants: pour les cinq premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires s'était accru de 93% par rapport à la période correspondante de 1979 (l'ensemble du marché vidéo grand public pour 1980 était estimé, toujours pour l'an passé, à 3,5 millions d'unités), les vendeurs japonais espérant pouvoir passer de 330 000 ventes d'appareils par mois à près de 400 000.

sur le marché le système Betamax (le groupe Betamax aujourd'hui: Sony, Sanyo Electric, Toshiba et Nippon Electric), qui n'a pas de concurrents sérieux aux Etats-Unis. En 1976, un autre Japonais se met sur les rangs: Matsushita Electric Industrial avec le système VHS élaboré par la Japan Victor Company (le groupe VHS comprend, outre les deux compagnies déjà citées, Hitachi, Sharp Corporation et Mitsubishi Electric Corp.). Les trois

pages consacrées par le dernier numéro du mensuel économique suisse allemand «Bilanz» (mars 1981) et qui sont comme un écho de l'enquête publiée fin novembre dernier en Allemagne par le «Spiegel» (24.11.1981), font opportunément le point de la montée de la vidéo — avec, en point de mire, un bouleversement évident des habitudes des téléspectateurs — et des magnétoscopes: en 1980, 18 000 appareils ont été vendus dans notre pays, dont 55% marqués VHS, 30% Betamax et 15% Vidéo 2000 (Grundig/Philips); on s'attend, pour l'année en cours, à une vente en très nette augmentation, soit quelque 25 000 appareils, toujours plus japonais, comme il se doit.

— Dans le dernier numéro de «tell» (27.2.1981), la retranscription «sans coupures» d'une interview d'un journaliste du «Tages Anzeiger», spécialisé dans la politique étrangère, membre de l'Union suisse des journalistes (Vpod) et qui ne fait plus partie de la rédaction du quotidien zurichois depuis le 11 février dernier, date à laquelle il s'est embarqué pour l'Est asiatique, billet simple course: trois pages serrées qui tentent de cerner le climat qui règne dans le grand journal zurichois après les événements que l'on sait. Inquiétant.

— La «Basler Zeitung» publiait samedi passé sa deuxième «page médias» avec une centaine de lignes signées Jürg Frischknecht, qui s'affirme de semaine en semaine comme un des meilleurs spécialistes suisses de l'information sur ces sujets où ne règne pas la transparence la plus évidente: le journaliste zurichois, cette fois-ci, situe la pénétration de Ringier en Allemagne fédérale. Prochaine étape: le lancement de la revue «Natur» (cible visée: 150 000 exemplaires) qui coiffera toute une série de publications de moyenne envergure et très spécialisées, déjà offertes régulièrement au public allemand.

— Retombées des dernières grèves et autres arrêts de travail organisés par le Syndicat du Livre et du Papier à travers la Suisse: de semaine en semaine,

«Le Gutenberg», organe dudit syndicat, ouvre ses colonnes à un règlement de comptes entre divers courants représentés parmi les «typos», et particulièrement à une tentative d'éclaircissement du rôle

BOYCOTTAGES

Le renquilleur de «La Suisse» signalait donc le 22 février que le directeur de la Société privée de gérance avait décidé de ne plus confier sa publicité à ce journal à la suite de critiques d'un chroniqueur (économique) contre quelques pratiques de régisseurs.

Après l'intervention d'un député radical au Grand Conseil fribourgeois pour essayer d'influencer la ligne de «La Liberté» en exerçant une influence sur les ordres d'impression confiés à l'Imprimerie de Saint-Paul, l'exemple genevois montre que seule l'absence de publicité et d'autres formes de dépendances assurent la liberté d'expression.

joué par les membres du PSO (ex-LMR) dans les derniers conflits. Un exercice délicat, mais mené avec une liberté de ton unique dans les rangs syndicaux.

A noter dans la livraison du «Gut» datée du 26 février, une page entière, remarquable de précision, consacrée à la dernière étape de la modernisation des installations des Imprimeries Réunies («TLM», «24 Heures», etc.). Et entre autres, cette profession de foi patronale: «En Suisse roulent 38 rotatives offset avec four de séchage. Deux unités seulement sont installées dans la région lémanique! Il y a disproportion criante entre la Suisse allemande et la Suisse romande. Il faut noter que le marché est en expansion dans notre pays (8 à 10% par année)... Si l'on veut rester dans la course, aller discuter où se prennent les décisions (à Zurich, à Bâle), il s'agit d'être compétitif.»

— Pas reçu et donc pas lu. Déjà plus d'une semaine sans le quotidien «Libération». L'actualité française (et internationale) n'est plus ce qu'elle était.